



**COMMUNE DE TOUFLERS**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02/04/2025 À 20H00,**  
conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

ORDRE	NUMÉRO	OBJET
01	D_2025_020425_01	APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b> [Monsieur le Maire ne prend pas part au vote]		
02	D_2025_020425_02	AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
<b>Pour : 21 [Ensemble pour agir] – Contre : 4 [Encore plus pour Toufflers] – Abstention : 0</b>		
03	D_2025_020425_03	FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
04	D_2025_020425_04	BUDGET PRIMITIF 2025
<b>Pour : 21 [Ensemble pour agir] – Contre : 4 [Encore plus pour Toufflers] – Abstention : 0</b>		
05	D_2025_020425_05	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b> [M. DETRE ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale pour le Don du Sang » - Mme CAILLIAU ne prend pas part au vote pour les associations « Amicale pour le Don du Sang » et « Vivre et lire à Toufflers » M. CLARISSE ne prend part au vote pour l'association « Les Randonneurs »]		
06	D_2025_020425_06	DOTATION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOUFLERS
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		

Fait à TOUFLERS, le 03/04/2025



Alain GONCE,  
Maire.



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHUAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 24**

**D 2025\_020425\_01**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;  
En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique ;

M. Patrick TIBERGHIEU, élu président de séance rapporte le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, dressé par M. Alain GONCE, Maire lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	3 195 444.59 €	2 790 014.65 €	405 429.94 €	134 173.39 €	539 603.33 €
	Section d'investissement	721 344.03 €	573 922.39 €	147 421 64 €	-52 871.77 €	94 549.87 €
	<b>Budget total</b>	<b>3 916 788.62 €</b>	<b>3 363 937.04 €</b>	<b>552 851.58 €</b>	<b>81 301.62 €</b>	<b>634 153.20 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	533 432.34 €	810 244.55 €	-276 812.21 €	-	-276 812.21 €
	<b>Budget total</b>	<b>533 432.34 €</b>	<b>810 244.55 €</b>	<b>-276 812.21 €</b>	<b>-</b>	<b>-276 812.21 €</b>
<b>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</b>		<b>4 450 220.96 €</b>	<b>4 174 181.59 €</b>	<b>276 039.37 €</b>	<b>81 301.62 €</b>	<b>357 340.99 €</b>

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Patrick TIBERGHIEU, Président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Par 24 voix (dont 4 pouvoirs) pour – 0 contre – 0 abstention

- ⇒ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique de la commune, lequel se résume suivant le tableau présenté ci-avant pour l'exercice 2024 établi par l'ordonnateur et le comptable public,
- ⇒ **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés précédemment,
- ⇒ **APPROUVE** l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE







DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHUAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 25**

**D\_2025\_020425\_02**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL de TOUFLERS, réuni sous la présidence du Maire, Alain GONCE,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

⇒ **PROPOSE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>	<b>539 603,33 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	514 603,33 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>25 000,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>514 603,33 €</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE :**

Par 21 voix pour [Ensemble pour agir], 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers], 0 abstentions,

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 présenté dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHUAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 25**

**D\_2025\_020425\_03**

**FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pouvait à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Par délibération N° D\_2024\_20032024\_04 en date du 20 mars 2024, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts locaux applicables pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

Il est proposé, compte-tenu de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025, soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 059-215905985-20250402-D\_020425\_03-DE

S<sup>2</sup>LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DE FIXER** les taux d'imposition communale **2025** comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE







DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHUAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 25**

**D\_2025\_020425\_04  
BUDGET PRIMITIF 2025**

M. Alain GONCE, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 26 février 2025, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2025, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le budget primitif 2025 de la commune, qui se compose uniquement du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 227 636.00 €	3 202 636.00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	Résultat de fonctionnement reporté (002)	-	25 000.00 €
<b>Total de la Section de Fonctionnement</b>		<b>3 227 636.00 €</b>	<b>3 227 636.00 €</b>



INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 421 614.93 €	1 603 877.27 €
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	810 244.55 €	533 432.34 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		94 549.87 €
<b>Total de la Section d'Investissement</b>		<b>2 231 859.48 €</b>	<b>2 231 859.48 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>5 459 495.48 €</b>	<b>5 459 495.48 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,  
Vu la délibération N° D\_2025\_260225\_03 du 26 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE :**

par 21 [Ensemble pour agir] – 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers] – 0 abstention

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHUAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2025\_020425\_05**  
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025**

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

En pratique, tout élu personnellement intéressé à une affaire doit s'abstenir de participer tant au vote qu'aux discussions du conseil municipal portant sur l'affaire qui l'intéresse. Il est demandé à chaque élu concerné par un risque de conflit d'intérêt de vérifier le tableau ci-dessous et de signaler à Monsieur le Maire si le tableau n'est pas conforme à la réalité de chacun.

ASSOCIATIONS	ÉLUS LIÉS À UN CONFLIT D'INTÉRÊT ET NE PRENANT PAS PART AUX DISCUSSIONS ET VOTE
AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE	Marc DETRÉ
VIVRE ET LIRE À TOUFLERS	Marie CAILLIAU
CLUB DES RANDONNEURS	Jean CLARISSE

Il vous est proposé, sur avis de la Commission des Finances du 5 mars 2025, de voter les subventions de fonctionnement suivantes qui seront imputées sur les crédits prévus au Budget Primitif 2025.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACT	300,00
AISE	500,00
AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE	325,00
APE	405,00
APEL	405,00
ASS'MAT TOUFFLERS	150,00
ATELIER DANSE	520,00
ATELIER MUSICAL	515,00
AU CŒUR DES AULNES	100,00
BOU'D'BROUSSE	500,00
CŒUR DE TERRE	200,00
COULEURS DES TOILES	150,00
FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS	210,00
JIU JITSU	600,00
INNOV'ENFANCE	9 055,00
LE CERCLE ST PAUL	1 125,00
LE CERCLE HISTORIQUE	300,00
LE CLUB DE BASKET SAINT PAUL	1 450,00
LE CLUB DE BASKET SAINT PAUL (FILETS)	150,00
LE CYBER CENTRE	300,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
LES JARDINS DE GAÏA	225,00
LES RANDONNEURS	405,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR LYS-HEM-WATTRELOS	1 000,00
LPA DE ROUBAIX	500,00
MOTO ÉVASION	200,00
TOUFFLERS ATHLETIC FOOTBALL	1 750,00
TOUFFLERS ATHLETIC FOOTBALL (FILETS)	250,00
TOUFFLERS COUNTRY CLUB	200,00
TOUFFLERS TENNIS DE TABLE	850,00
VAINCRE LA MUCOVISIDOSE (Association Nationale)	500,00
VIVRE ET LIRE À TOUFFLERS	800,00
GIP AGIRE VAL DE MARQUE	16 902,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 992,00</b>



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE :**

à l'unanimité des membres présents et représentés [M. DETRE ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale pour le Don du Sang » - Mme CAILLIAU ne prend pas part au vote pour les associations « Amicale pour le Don du Sang » et « Vivre et lire à Toufflers » M. CLARISSE ne prend part au vote pour l'association « Les Randonneurs »] :

➤ **D'APPROUVER** le montant des subventions de fonctionnement 2025,

⇒ **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au budget communal 2025, au chapitre 65 – article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 21 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 21**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 4**

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à I. BAHHAUX  
DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe  
LAURIDANT Christelle donne pouvoir à LARZUL Jérôme  
WRIGHT Barbara donne pouvoir à DELATTRE Réjane

**Absents non-excusés : 2**

CONTRAIN Marie  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 25**

**D\_2025\_020425\_06**

**DOTATION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE TOUFFLERS**

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025, Monsieur le Maire propose que le montant de la dotation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toufflers soit inscrite au budget primitif 2025 pour un montant de 50.000 euros (cinquante mille euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **D'APPROUVER** la dotation au CCAS de Toufflers d'un montant de 50.000 euros pour son exercice 2025.

⇒ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget, chapitre 65 – nature 65736222.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE